

TRAITEMENT DES QUESTIONS SPECIFIQUES PAR PAYS

Etat membre : DANEMARK

THÈMES	ÉLÉMENTS DE RÉPONSES
Les disparités entre les salaires perçus par ces travailleurs détachés et la rémunération des travailleurs exerçant une activité similaire dans le pays d'accueil	
Les disparités entre le temps de travail effectif et le temps de travail prévu dans le contrat	
Les congés payés des travailleurs détachés	
Leurs conditions de vie, y compris les conditions de santé et de sécurité au travail	Nous tenons aux accords avec les employeurs. Dans l'agriculture nous ne voulons pas de règle spécifique sur la santé/sécurité ou encore sur la formation professionnelle. En dehors du temps de travail on ne s'occupe pas. Pour ceux qui travaillent et logent à la ferme il y a des règles de grandeur, mais le syndicat ne s'en mêle pas. Il y a des mauvaises expériences pour les travailleurs étrangers. Notre proposition c'est de trouver un logement en dehors de l'employeur. Nos moyens sont réduits, il y a eu des AT mortels surtout des étrangers et ça a conduit à des contrôles
Les dispositions contractuelles qui leur sont applicables et la durée de leur détachement	Au DK les travailleurs des pays tiers peuvent travailler mais avec des règles spéciales. Au Danemark on fait le contrat dans la langue des travailleurs.
Leur représentation syndicale dans le pays d'accueil	Le développement est venu très rapidement et nous n'étions pas prêts. On perd des adhérents, mais pour nous la discussion entre employeurs et syndicat est importante. Il est difficile de syndiquer ces travailleurs
Les modalités des inspections et la fréquence de ces contrôles, ainsi que les échanges d'informations entre les administrations des Etats membres sur cette question	

Commentaires généraux :

Contexte du recensement : organisations syndicales seules

Le Danemark a dit oui à la directive il y a 1 an, mais elle n'est pas encore transposée.

